DOSSIER TECHNIQUE A JOINDRE

A LA DECLARATION DE MANIFESTATION CYCLISTE

SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les modalités et délais de transmission du dossier technique sont précisés sur l'imprimé Cerfa.

L'organisateur doit se reporter aux RTS (Règles Techniques et de Sécurité) de la Fédération Française de Cyclisme. Les RTS sont consultables sur le site de la Fédération Française de Cyclisme : https://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateurs/

	LE (OU LES) ORGANISATEURS
Personne physique ☐ Pe	ersonne morale
Organisateur:	
Fédération d'affiliation :	
Nom(s) et prénom(s) du déclarant :	
Adresse complète :	
Code postal : (Commune :
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique (en lettres capi	itales) :@
	LE COORDONNATEUR SÉCURITÉ
Nom(s) et prénom(s) :	
Adresse complète :	
Code postal :	Commune :
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique (en lettres capi	itales) :@

In	NFORMATI	ONS SUR LA	MANIFESTATION	
Intitulé de la manifestation :				
Date(s) et horaire(s) de la manifesta	tion :			
2: : : : /)				
Discipline(s) concernée(s) :		□ \/ .		
☐ Cyclisme sur route☐ Cyclocross		□ VTT □ autre	(à préciser) :	
		□ autre	(a preciser):	
Type de manifestation : Course en circuit :	OUI 🗆	NON □		
Course en ligne :	OUI 🗆	NON 🗆		
Course par étapes :	OUI 🗆	NON 🗆	Nombre d'étapes :	
Epreuve de masse (cyclo-sportive) :	OUI 🗆	NON 🗆	Nombre a ctupes :	
Epreuve:	00. =			
□ de jour	□ noctu	ırne	☐ semi-nocturne	
Type de revêtement :				
Asphalte	☐ Terre		☐ Parcours mixte	
		CALENDR	IER	
L'épreuve est-elle inscrite au calendri	ier :			
☐ De la Fédération Françaiso	e de Cyclis	me (FFC)		
☐ De la Ligue Nationale de C	Cyclisme (L	.NC)		
☐ D'une Fédération affinitai	re - à préc	iser :		
☐ Autre - à préciser :				
TERRIT	FOIRES CO	NCERNES PA	R LA MANIFESTATION	
L'épreuve se déroule :				
☐ sur le territoire d'une seule commune : la déclaration est à transmettre à la Mairie (les arrêtés du Maire et du Président du Conseil Départemental sont à solliciter par l'organisateur)				
\square sur le territoire de plusieurs communes mais sur un seul département : la déclaration est à transmettre				
à la Préfecture ou sous-préfecture (les arrêtés des Maires et du Président du Conseil Départemental sont à solliciter par l'organisateur				
département concerné par la	a manifest	ation	éclaration est à transmettre à chaque Préfecture de	
(les arrêtés des Maires e l'organisateur)	t des Prési	dents des Co	nseils Départementaux sont à solliciter par	

LES PARTICIPANTS						
L'épreuve est-el	L'épreuve est-elle ouverte aux licenciés ?		□ Oui	□ Non		
L'épreuve est-el	le ouverte aux no	n licenciés ?	□ Oui	□ Non		
L'épreuve est-el	le ouverte aux mi	neurs ?	□ Oui	□ Non		
Existe-t-il différ	Existe-t-il différents types de catégories ? Si oui, compléter			□ Non		
Catégories	Nombre maximal de participants	Lieu et heure du départ		ure d'arrivée	Nombre de tours ou durée	Distance

Attention, le nombre total de participants simultanés sur un même circuit ne peut excéder le nombre maximum de participants défini dans les RTS de la Fédération Française de Cyclisme.

RAPPEL:

- la participation des mineurs est conditionnée à la présentation d'une autorisation parentale ou d'une licence sportive
- les participants doivent présenter une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat, qui doit dater de moins d'un an.

RAPPEL : L'obligation d'inscription des manifestations au calendrier des fédérations sportives a été supprimée.

Toutefois, toute personne (physique ou morale) souhaitant organiser une manifestation soumise à déclaration doit saisir préalablement pour avis la fédération délégataire, qui vérifie le respect des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) par le règlement particulier de la manifestation (article R. 331-9-1 du code du sport).

Aussi, tout dossier de déclaration de manifestation sportive présenté à l'autorité préfectorale ou la Mairie, par l'organisateur, doit contenir l'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci (article A 331-3 du code du sport) :

- Manifestation inscrite à un calendrier de la Fédération Française de Cyclisme : L'avis de la FFC n'est pas nécessaire, l'inscription au calendrier équivaut à un avis favorable de la FFC ou de l'un de ses organes déconcentré.
- Autres manifestations : L'avis est à demander au Comité Départemental ou au Comité Régional (selon les régions)

Dispositif de Secours IMPORTANT : Il appartient à l'organisateur de se report Française de Cyclisme, et notamment le tableau relatif a fonction du type d'épreuve.			
Présence d'une équipe de secouristes ?		☐ PSE1 ☐ PSE1 ☐ PSE1 ☐ PSE1 ☐ PSE1 ☐ PSE1	☐ PSE2 ☐ PSE2 ☐ PSE2 ☐ PSE2 ☐ PSE2 ☐ PSE2
Présence d'une association agrée de secouristes ? E Nom de l'association : Nombre de secouristes :	 		
Présence d'un véhicule de Secours ? Type de véhicule : Véhicule ASSU (Ambular Véhicule VSP (Véhicule c			e B)
Présence d'un médecin sur l'épreuve ? E Nom, Prénom : Nom, Prénom : Nom, Prénom : Nom, Prénom :	 		
Autre (à préciser) : Nom, Prénom : Nom, Prénom : Nom, Prénom : Nom, Prénom :	 Fonction : Fonction :		
NB : La préfecture ainsi que la Direction Départemental 24 heures après la fin de la manifestation, de tous accid			

		Nature de l'épreuve (compét	tition cycliste sur route)	
Moyens à mettre en place	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeur PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. (véhicule de tourisme à minima pour se déplacer sans notion de transport) Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu préciser: - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu préciser: - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2) ou > ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

annexe 1 : Itinéraire détaillé

Compléter le tableau ci-dessous ou fournir un document qui doit comporter obligatoirement les rubriques suivantes :

- le kilométrage, les départements traversés, les communes traversées, les rues/routes... empruntées, les horaires de passage et les dangers, le positionnement des signaleurs s'ils ne sont pas indiqués sur le plan.

Kilométrage	Itinéraire détaillé	Course à xx km/h (horaire de passage)	Danger signalé par un drapeau jaune (ex : dos d'âne, rétrécissement de chaussée, descente dangereuse, etc)	Passage à niveau	Nombre de signaleur au carrefour (information à indiquer sur ce document ou sur un plan détaillé)
	département de départ		,		
	Commune de départ				
	Lieu du départ fictif	xxhxx			
	Itinéraire fictif	Xxhxx			
	Commune du départ réel	Xxhxx			
	Localisation du départ réel	Xxhxx			
	Rue, avenue, RD, RN	Xxhxx			
	Rue, avenue, RD, RN	Xxhxx			
	Carrefour	Xxhxx			
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	

Kilométrage	Itinéraire détaillé	Course à xx km/h (horaire de passage)	Danger signalé par un drapeau jaune (ex : dos d'âne, rétrécissement de chaussée, descente dangereuse, etc)	Passage à niveau	Nombre de signaleur au carrefour (information à indiquer sur ce document ou sur un plan détaillé)
					+
					_
					-

annexe 2 : Communes traversées par la manifestation

Compléter le tableau ci-dessous :

- Le tableau récapitule les communes traversées et les dates auxquelles vous avez sollicité la demande d'arrêté ou l'autorisation de passage.

Communes	Date d'envoi de la demande	Date de la réponse de la	Avis favorable	Arrêté de circulation /
traversées	de passage et arrêté	commune et arrêté	/défavorable	de stationnement

Communes traversées	Date d'envoi de la demande de passage	Date de la réponse de la commune	Avis favorable /défavorable	Arrêté de circulation / de stationnement
	. 5			

annexe 3 : Description des étapes

Si votre épreuve est une course à étapes, compléter le document ci-dessous :

Étape	Date	Départ	Arrivée

annexe 4 : Plan détaillé

Fournir un plan détaillé de la manifestation.

Les itinéraires doivent être clairement visibles et le sens de la course indiqué par des flèches.

S'il existe plusieurs parcours, chaque parcours sera d'une couleur différente et une légende précisera le détail de chaque parcours

Sur le parcours détaillé, les signaleurs pourront être placés sur la carte, sinon ils sont à indiquer sur l'itinéraire détaillé en annexe 1.

annexe 5 : liste des véhicules d'accompagnement

Le détail des véhicules d'accompagnement est indiqué dans les RTS de la Fédération Française de Cyclisme.

Type de véhicule	Fonction

Type de véhicule	Fonction

annexe 6 : signaleurs à poste fixe

Les signaleurs à poste fixe doivent porter le gilet jaune de haute visibilité mentionné à l'article R.416-19 du code de la route. Lorsqu'ils sont situés à un point fixe, les signaleurs doivent utiliser des piquets mobiles à deux faces, modèle K10, prévus à l'article A. 331-40 du code du sport.

La liste des signaleurs à porte fixe fournie doit comporter les nom, prénom, date et lieu de naissance, et le n° de permis pour chaque signaleur.



Course

En outre, des barrières de type K2, pré-signalées, sur lesquelles le mot "course" sera inscrit, pourront être utilisées, en particulier lorsqu'un signaleur "couvre" un carrefour à plusieurs voies.

Prénom	Date de naissance	lieu de naissance	N° de permis de conduire
	Prénom	Prénom Date de naissance	Prénom Date de naissance lieu de naissance

	. ,	, ,	١.
IΔ	COLLCCIONA	(prénom, nom	١.
JC	Judzsigiie	(premoni, mom	

Organisateur (ou déclarant) de la manifestation :

atteste sur l'honneur que les signaleurs désignés ci-dessus sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

Fait à	, le
Signature	

Nom	Prénom	Date de naissance	lieu de naissance	N° de permis de conduire

1	1	1	
Je soussigné	(prenom,	nom	1:

Organisateur (ou déclarant) de la manifestation :

atteste sur l'honneur que les signaleurs désignés ci-dessus sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

	, le	
Signat	ure	

annexe 7 : signaleurs mobiles à motocyclettes

Les signaleurs à motocyclette peuvent régler manuellement la circulation sans disposer d'un panneau K10 dès lors qu'ils portent un casque de type homologué et un gilet de haute visibilité mentionné à l'article R. 416-19 du code de la route. Pour ce faire, les signaleurs utilisent les gestes règlementaires nécessaires à l'arrêt et à la remise en circulation des véhicules.

La liste des signaleurs mobiles à motocyclette fournie doit comporter les nom, prénom, date et lieu de naissance, et le n° de permis pour chaque signaleur.

Nom	Prénom	Date de naissance	lieu de naissance	N° de permis de conduire

	soussigné			
1	JUUJJIETIC	(DICHOIII.	HUHH	

Organisateur (ou déclarant) de la manifestation :

atteste sur l'honneur que les signaleurs désignés ci-dessus sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité.

Fait à	, le
Signature	

annexe 8 : Attestations relatives au dispositif de secours

L'organisateur transmet l'ensemble des attestations relatives au dispositif de secours présenté dans le cadre de la manifestation.

annexe 9 : Natura 2000 (le cas échéant)

Si la manifestation est soumise à cette démarche, l'organisateur fournira le formulaire d'évaluation des incidences dument rempli.

Pièces à joindre obligatoirement au présent imprimé dûment complété, daté et signé

Document	Détail			
DELAI DE 2 MOIS AVANT LA MANIFESTATION				
Dossier technique type Dossier type à télécharger sur le site				
Le règlement particulier et le programme de la manifestation				
Avis de la fédération délégataire	Pour les manifestations non inscrites au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme et ou de ses organes déconcentrés, l'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci.			
Plan détaillé	à l'échelle adaptée, des voies et des parcours empruntés précisant le positionnement des signaleurs , des secours , des passages délicats et les éventuelles déviations mises en place. Pour vous aider à réaliser ces plans, vous pouvez utiliser ces outils : Viamichelin : http://www.viamichelin.fr/ Mappy : http://fr.mappy.com/ Google Earth : http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html Géoportail : http://www.geoportail.gouv.fr/accueil			
attestation de chaque propriétaire	Si la manifestation traverse des propriétés privées, une attestation de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété			
DELAI	DE 3 SEMAINES AVANT LA MANIFESTATION			
Attestations de présence des secouristes				
Si obligation : - Attestation médecin - Attestation ambulance	Si obligation de faire appel à un médecin et/ou une ambulance (voir tableau page 4): - une attestation signée par le médecin sur laquelle apparaît son adresse et son numéro de téléphone; - un document prouvant la mise à disposition de l' ambulance .			
Liste des signaleurs	La liste des signaleurs sollicités pour assurer la sécurité de l'épreuve (annexe n°6.E)			
Autorisation des villes traversées	La production de la preuve matérielle que chaque commune traversée a bien été informée et le tableau récapitulatif de l'annexe n° 6.B "communes traversées"			
arrêtés de circulation ou de stationnement	Les copies des arrêtés de circulation ou de stationnement des maires et du Conseil départemental			
avis des préfets des autres départements	Les avis des préfets des autres départements <u>si la manifestation dépasse les limites du département</u>			
"Natura 2000"	Le formulaire d'évaluation des incidences "Natura 2000" <u>si la manifestation est soumise à cette démarche</u> . Pour le savoir, vous pouvez accéder aux informations disponibles sur le site Internet de la DREAL			
DES LA RECEPTION DE LA CONVENTION				
Convention forces de l'ordre La copie de la convention conclue avec la police ou la gendarmerie				
	S FRANCS AU PLUS TARD AVANT LA MANIFESTATION			
attestation de police d'assurance	Vous devez fournir, <u>au plus tard</u> six jours francs avant le début de la manifestation, une attestation de police d'assurance en application de l'article A. 331-2 du code du sport.			
L'attestation de police d'assurance souscrite par vos soins doit garantir votre événement et couvrir votre responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête				

civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci.

- ▶ En principe, l'attestation de police d'assurance à produire doit préciser la date, le lieu, le nom et la nature de la manifestation que vous organisez.
- A supposer que votre contrat couvre pendant toute l'année les événements relevant du code du sport, vous pouvez produire une attestation annuelle mais cette dernière doit alors mentionner expressément les références textuelles du code du sport ainsi que le type d'événements couverts (organisation de randonnées, de courses, etc.).